



VILLE DE LE MÉE SUR SEINE



Séance du Conseil Municipal du mercredi 20 novembre 2013

Annexe à la délibération « Adoption du programme d'actions du projet territorial de développement durable, Agenda 21 local »

AGENDA 21

du Mée sur Seine 2014/2018

SOMMAIRE

1-RAPPEL : les grands enjeux spécifiques au territoire

2- Présentation du programme d'actions

1- RAPPEL : les grands enjeux spécifiques au territoire

Population

- Réduire la fracture urbaine et sociale.
- Lutter contre le chômage des jeunes.
- Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire, afin d'y maintenir et d'y attirer une population active.

Préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources

A1/ Nature et Biodiversité

- Introduire une notion transversale de développement durable – en liant social et environnement – dans la gestion de l'entretien des berges de la Seine (notamment en confiant la gestion de ces espaces à des associations d'insertions).
- Développer les complémentarités écologiques entre les différents habitats du territoire. Développer les interconnexions.
- Sensibiliser les propriétaires de jardins, y compris les copropriétés, à une gestion « écologique » de leurs espaces verts.
- Réaliser un inventaire de la biodiversité du territoire – incluant une cartographie des arbres remarquables. Associer les habitants dans l'identification de la biodiversité du territoire.
- Développer des actions de sensibilisation à la richesse du patrimoine naturel du territoire. Créer des espaces de sensibilisation à la biodiversité en vue de préserver la flore et la faune.

A2/ Milieux aquatiques, eau et assainissement

- Utiliser la ressource en eau de façon raisonnée.
- Améliorer de la qualité de l'eau potable et des points de captage.
- Développer la récupération des eaux de pluie.
- Développer la géothermie.
- Sensibiliser les habitants et les acteurs à la rareté de la ressource eau.
- Renforcer la politique de gestion des espaces verts tant auprès des habitants que des acteurs.

A3/ Déchets

- Améliorer la sensibilisation des habitants au tri sélectif et à l'existence d'équipements comme la recyclerie.
- Améliorer la gestion des déchets des entreprises, notamment en poursuivant et amplifiant les dynamiques collectives (groupes de travail) avec les acteurs du territoire.
- Mieux informer la population sur les indicateurs de suivi et d'évolution des déchets, notamment par le biais d'une page dédiée sur le site internet de la Ville.
- Développer le compostage.

Lutter contre l'effet de serre

B1/ Habitat, bâti et énergie

- Maintenir la prédominance de l'habitat collectif et dense dans la construction de logements.
- Développer les énergies renouvelables, notamment les dispositifs solaires, la filière bois et la cogénération.

- Encourager la maîtrise de l'énergie dans la construction et la rénovation de l'existant.
- Développer la géothermie dans l'habitat collectif et donc veiller à la performance du second forage.
- Agir sur les économies d'énergie dans les bâtiments municipaux et l'éclairage public.
- Mieux informer les habitants sur les enjeux de la lutte contre le changement climatique et les économies d'énergie.

B2/ Déplacements

- Améliorer les transports en commun locaux, notamment par un travail sur la fréquence du réseau de bus et les interconnexions entre le réseau de bus et ferré.
- Réduire la part modale de la voiture pour les déplacements pendulaires intra-départementaux.
- Améliorer la connexion de la Communauté d'Agglomération aux pôles urbains franciliens.
- Développer le covoiturage.
- Améliorer les circulations douces.

Favoriser l'épanouissement de chacun dans un cadre satisfaisant

C1/ Cadre de vie

- Améliorer les conditions de santé.
- Agir sur les nuisances sonores du territoire.
- Désenclaver certains quartiers et donner une unité au tissu urbain.
- Développer les actions de prévention spécialisée et l'éducation des populations.
- Mettre en place une trame verte et bleue ambitieuse sur le territoire.

C2/ Enfance, jeunesse, éducation et famille

- Développer les opportunités de formation pour les assistantes maternelles indépendantes.
- Sensibiliser les jeunes au développement durable.
- Lutter contre l'échec scolaire.
- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes.
- Travailler sur la perception des établissements scolaires du Mée-sur-Seine.
- Accompagner les femmes en situation de précarité souhaitant suivre une formation.

C3/ Culture, sports, loisirs et lien social

- Améliorer les pratiques, notamment en matière de développement durable des associations.
- Développer la médiation culturelle et la culture « hors les murs », notamment à destination des adultes.
- Imaginer des espaces d'échanges créateurs de lien social.
- Veiller à l'accessibilité financière de la culture et des loisirs – notamment dans les nouveaux projets.
- Développer la dimension intergénérationnelle de la culture.
- Renforcer les échanges entre le centre culturel du MAS et le système scolaire.

C4/ Gouvernance et citoyenneté

- Développer la vie démocratique et l'engagement citoyen – notamment des jeunes.
- Favoriser la participation citoyenne, lors des élections, mais également dans les espaces d'expression existants (comités de quartier, syndicats de copropriété, etc.).
- Faciliter l'accès à la citoyenneté et la participation des publics spécifiques.

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités

D1/ Aménagement

- Améliorer les conditions d'accès multimodales à la Seine par les rues Creuse et A. Briand.
- Une densification raisonnée de l'espace urbain pour permettre de recoudre « visuellement » le territoire.
- Développer une signalétique adaptée; et travailler sur le mobilier urbain et les espaces publics afin de mieux marquer l'unité et les limites du territoire.
- Créer une véritable centralité, en Ville.

D2/ Lutter contre les exclusions

- Maintenir et développer les dispositifs d'aide aux personnes en situation de précarité.
- Améliorer la coordination des actions issues du milieu associatif et de celles qui relèvent du secteur public.
- Développer les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics.
- Développer l'insertion et adapter les dispositifs aux besoins et aux attentes des publics.
- Mieux prendre en compte la grande précarité (accompagnement, hébergement d'urgence, etc.).

D3/ Seniors

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
- Élaborer une analyse des besoins sociaux du territoire, et notamment des personnes âgées.
- Mieux accompagner les personnes isolées à faible ressource.
- Accompagner la perte d'autonomie d'une part croissante de la population.
- Développer des structures d'accueil alternatives.

D4/ Handicap

- Rendre accessibles les bâtiments publics.
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées.
- Renforcer la connaissance du handicap et de l'offre sur le territoire.
- Faciliter l'accès aux loisirs et à la culture.
- Développer l'action communale dans le domaine du handicap.
- Changer le regard sur le handicap.
- Travailler de façon participative avec les personnes porteuses d'un handicap, et les associations qui les représentent.

Favoriser un développement responsable

E1/ Emploi et développement économique

- Requalifier les Zones d'Activités Économiques pour renforcer l'accueil des entreprises.
- Renforcer le commerce de proximité.
- Créer des emplois pour maintenir la population.
- Renforcer l'action de la municipalité en matière économique.
- Mieux connaître les pratiques des acteurs économiques du territoire en matière d'emploi local.

E2/ Ville éco-responsable

- Réduire la production de déchets.
- Poursuivre le développement des actions de sensibilisation au développement durable.
- Réduire l'empreinte carbone de la collectivité (énergie, déplacement, bâti).
- Mieux suivre les consommations.

2- Présentation du programme d'actions

LEGENDE

- Axes stratégique

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Thématiques

BATI

- Actions

1 Renforcer l'exemplarité du bâti communal

- Moyens d'action

1 Solliciter les concessionnaires de gaz et d'électricité du territoire pour obtenir un chiffrage de la consommation énergétique de la ville – et la suivre.

*En italique : les moyens d'actions
mis à l'étude*

Axe n°1

**LUTTER CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

1 Renforcer l'exemplarité du bâti communal

- 1 Solliciter les concessionnaires de gaz et d'électricité du territoire pour obtenir un chiffrage de la consommation énergétique de la ville – et la suivre.
- 2 Dans le cadre d'un plan pluriannuel de rénovation du parc bâti communal, afficher des objectifs chiffrés fixés auparavant lors de son élaboration. Expliquer les choix effectués (notamment du fait de contraintes budgétaires).
- 3 Communiquer sur les travaux réalisés pour améliorer les performances énergétiques du parc bâti communal et sur les gains obtenus (à l'image de la communication qui est développée pour la Maison de la Petite Enfance).

2 Améliorer les pratiques des usagers, dans les bâtiments municipaux

- 4 Installer des équipements permettant de réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments municipaux (régulateurs dans les pièces, ampoules à économie d'énergie, prises coupe-veille, chaudières plus économes, etc.).
- 5 Améliorer les pratiques des utilisateurs des bâtiments communaux (notamment : bureaux municipaux, gymnases, etc.) par des affiches de sensibilisation (extinction des lumières, temps de douches, température du chauffage, ouverture des fenêtres, etc.).
- 6 Adopter une signalétique commune à l'ensemble des bâtiments municipaux, y compris les écoles, pour indiquer les bonnes pratiques mises en place au sein du bâtiment en matière de développement durable.
- 7 Initier une dynamique de réduction des consommations d'énergie dans les écoles en faisant signer une charte des éco-gestes aux enseignants et aux élèves. Remettre en fin d'année scolaire la somme correspondant au montant des économies réalisées, pour financer des projets pédagogiques. Engager une réflexion sur l'organisation d'un concours entre les écoles.
- 8 Mettre en place un concours interne de réduction des consommations (d'électricité, d'eau, de chauffage, de papier) par bâtiment ou par service (rapporté au nombre d'agents), et récompenser les gagnants.

3 Soutenir l'action de l'Espace Info Energie

- 9 Communiquer de façon régulière sur la présence d'un Espace Info Énergie, sur le territoire.
- 10 Rendre l'Espace Info Énergie plus visible en ville par le développement d'une signalétique.
- 11 Faire intervenir régulièrement l'Espace Info Énergie sur les manifestations organisées par la Ville ou dans le cadre d'ateliers organisés par le Centre social.
- 12 Distribuer une plaquette d'information sur l'Espace Info Énergie lors des dépôts de permis de construire.

13 Inciter – par une communication spécifique – les habitants à consulter systématiquement l’Espace Info Énergie avant de réaliser tous travaux – notamment pour des travaux effectués suite à un démarchage téléphonique.

4 Mieux communiquer sur la thermographie aérienne

14 Diffuser l’information sur la thermographie aérienne réalisée et donner à chacun la possibilité d’accéder aux résultats et à l’analyse de leur logement.

15 Organiser par quartier des réunions d’information sur la thermographie aérienne et les différents dispositifs d’accompagnement et d’aide.

16 Organiser une communication spécifique à destination des ménages dont les maisons apparaissent particulièrement énergivores sur la thermographie aérienne.

5 Informer les habitants sur les dispositifs d'aides aux économies d'énergie

17 Organiser une campagne d’information sur les dispositifs d’accompagnement et de financement disponibles pour la rénovation des logements (notamment : affichage dans les abribus).

18 Présenter de nouveaux les dispositifs d’aide financière pour l’amélioration énergétique de l’habitat, mis en place par la communauté d’agglomération suite à la thermographie du territoire.

19 Proposer aux syndicats de copropriété d’animer un point d’information et de sensibilisation (sur les dispositifs d’accompagnement et d’aide à la rénovation de l’habitat, les nouvelles énergies et les éco-gestes) lors de leur assemblée générale.

6 Réduire et "verdir" les consommations électriques de la Ville

20 Poursuivre la réduction des consommations de l’éclairage public, dans le cadre d’un « Plan lumière » : étendre les actions de renouvellement des lampadaires et des ampoules, multiplier le nombre de capteurs, vérifier l’étalonnage des capteurs existants, veiller au nettoyage régulier de ces capteurs, installer des variateurs de tensions, envisager l’extinction d’un lampadaire sur deux ou de tous les lampadaires dans certaines zones, etc. Travailler avec la population pour mettre en œuvre ce programme d’action (notamment : choix des zones, veille sur l’étalonnage des capteurs, etc.). Communiquer sur les économies réalisées.

21 Inclure une part d’électricité issue des énergies renouvelables dans les achats d’électricité de la Ville.

22 *Se positionner en tant que territoire pilote pour mettre en place un projet de « Smart grid » (réseau électrique « intelligent ») au niveau de l’agglomération.*

7 Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie, par l'exemplarité

23 Constituer un groupe de familles témoins s’engageant pour réduire leurs consommations d’énergie (plusieurs dispositifs existent, notamment : le concours « Famille à énergie positive », dans lequel des familles volontaires s’engagent pour tenter de réduire d’au moins 8% leurs consommations d’énergie - <http://www.familles-a-energie-positive.fr>). Former les familles engagées aux bons gestes et organiser un suivi régulier de leurs factures durant au minimum un an. Communiquer sur les résultats.

24 Fournir aux familles qui s’engagent dans le dispositif « Familles témoins » un kit d’économie d’énergie.

8 Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie, notamment sous l'angle monétaire

25 Créer un stand itinérant de sensibilisation et d'information sur les bons gestes pour réduire ses consommations énergétiques (présent sur les manifestations de la ville, les marchés, en pied d'immeuble, etc.). Imaginer un slogan attractif (Exemple : « Découvrez comment gagner 1000 € par an ! »).

26 *Organiser des réunions "Tu perds watt" (une dizaine de personnes se réunit chez un habitant pour comprendre comment économiser davantage d'énergie : démonstrations d'éco-gestes, échanges, etc.). Communiquer dans le journal municipal et via les conseils de quartier pour identifier des familles pouvant accueillir ces réunions.*

9 Développer les nouvelles énergies

27 Étudier le potentiel des différentes énergies renouvelables sur le parc bâti municipal. Développer un nouveau projet afin de renforcer la visibilité des énergies renouvelables sur le territoire.

28 Sensibiliser la population, notamment en utilisant le magazine municipal, aux possibilités offertes par les énergies renouvelables dans leur habitat. Remarque : les chaudières bois et les chauffe-eau solaires semblent être les meilleures solutions pour les membres de l'atelier.

29 Identifier et valoriser les systèmes utilisant des nouvelles énergies sur le territoire.

30 Travailler avec les bailleurs de la ville ainsi que les syndicats de copropriétaires afin d'identifier leurs bonnes pratiques en matière de nouvelles énergies.

31 Valoriser la présence de la géothermie sur la commune en communiquant régulièrement sur les principes de cette « énergie » et en détaillant son utilisation sur le territoire.

32 En s'appuyant sur l'étude précédente, se rapprocher des bailleurs et des syndicats de copropriétaires pour les sensibiliser à l'utilisation des nouvelles énergies et en profiter pour leur rappeler la présence de la géothermie sur le territoire.

33 *Positionner la ville du Mée-sur-Seine comme un territoire d'expérimentation pour l'étude et la mise en œuvre d'un dispositif de récupération de chaleur à partir des eaux usées.*

34 *La réinjection dans le sol des eaux utilisées par la centrale géothermique se faisant maintenant près de la piscine, étudier l'opportunité d'utiliser cette proximité pour chauffer la piscine communale.*

DEPLACEMENTS

10 Améliorer les transports en commun

35 Travailler avec la Communauté d'agglomération pour repenser les lieux et les conditions d'accessibilité des différents arrêts de bus qui desservent la ville et notamment l'arrêt Pasteur.

36 Insister auprès de la SNCF pour obtenir des trains semi-direct ou direct en direction de Paris.

37 Inciter les organisateurs de transports publics de rendre les transports en commun gratuits, lors de certaines manifestations de développement durable.

38 Organiser des opérations de communication dans les transports en commun, sur le thème : « Valider son ticket c'est aussi c'est aussi informer les décideurs de la fréquentation de la ligne, donc sur son développement » (via une campagne d'affichage, des rappels à l'intérieur des véhicules, dans le magazine municipal, etc.).

39 Informer les habitants sur les avantages financiers et environnementaux liés à l'utilisation des transports en commun, par rapport à la voiture. Remarque : l'usure prématurée de la voiture lors des trajets de courtes distances est citée comme un bon axe de sensibilisation.

40 *Travailler avec l'agglomération sur les itinéraires de rabattement du TCSP Melun-Sénart, afin d'améliorer la desserte du Mée-sur-Seine.*

11 Sensibiliser les habitants à la pratique du vélo

41 Inciter la population à l'utilisation du vélo en la sensibilisant à ce mode de déplacement, notamment lors d'évènements festifs. Envisager la possibilité de distribuer à cette occasion des kits vélo (gilets réfléchissants, catadioptriques, etc.).

42 Sensibiliser régulièrement les habitants, en faveur d'un partage convivial de la voirie entre vélo, voiture et piéton.

43 Aménager à la Mairie un parking à vélos couvert, avec des bornes de recharges pour les vélos électriques.

12 Développer un réseau cyclable continu et sécurisé

44 Identifier, de manière participative, les discontinuités des voies réservées aux cyclistes, et agir pour y remédier. Créer notamment des groupes de travail avec les associations de cyclistes, afin de travailler avec eux sur les parcours et les aménagements.

45 Lors des réaménagements de voirie, éviter d'introduire des éléments inconfortables, voire dangereux (bandes rugueuses, dos d'âne, etc.).

46 Se rapprocher de l'agglomération pour faciliter la circulation pour les piétons et les vélos, au rond-point « plein ciel » à l'entrée du Mée.

47 Développer des bandes cyclables sur les trottoirs assez larges afin de mieux organiser la cohabitation piétons/vélo.

48 Mettre en place le Schéma directeur de la communauté d'agglomération en matière de circulations douces – voir le compléter et l'étendre sur le territoire communal.

49 Publier un plan papier et web des pistes cyclables. Prévoir une mise à jour selon les évolutions du réseau.

13 Faciliter les déplacements piétons

50 Mettre en place une signalétique spécifique à l'attention des piétons, indiquant la direction et le temps de parcours, vers les principaux lieux de la commune.

51 Mettre en place un système de pédibus incitatif à la sortie des écoles du Mée en prenant exemple sur l'initiative de Bois-le-Roi (un âne pour porter les cartables).

52 Etudier l'opportunité de mettre en place un système de bateau-bus entre Le Mée et les autres villes bordant la Seine.

14 Agir pour des transports automobiles moins polluants

53 Former les différents agents de la ville à l'éco-conduite, et ouvrir la formation aux personnes volontaires.

54 Proposer des stages et une sensibilisation à l'éco-conduite aux citoyens du Mée-sur-Seine.

55 Engager une grande réflexion sur les déplacements du personnel communal et étudier la possibilité de lancer un Plan de déplacement administratif.

56 Engager une réflexion sur les limitations de vitesse, et réduire celles-ci sur quelques secteurs de la ville.

57 Identifier sur la commune – de façon très visible – quelques points de covoiturage et la destination souhaitée (marché, parking de la gare, centre commercial, etc.), afin de faire émerger des initiatives de covoiturage.

15 Promouvoir le télétravail

58 Organiser une campagne de communication sur le télétravail à destination des Méens travaillant loin de la commune. Présenter des retours d'expérience et les arguments utilisés par les salariés pour convaincre leur entreprise.

59 Communiquer régulièrement sur les nouveaux secteurs géographiques du Mée dans lesquels la fibre optique est accessible.

60 Présenter aux entreprises méennes les atouts du télétravail lors d'une réunion sur cette thématique.

61 Envisager – en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine – la création sur la commune d'un lieu qui pourrait permettre à des Méens salariés de faire du télétravail et à des entrepreneurs individuels d'avoir accès de façon régulière ou occasionnelle à des bureaux. Concevoir ce projet comme complémentaire du projet en cours d'élaboration à Melun.

62 Étudier la possibilité de dédier une partie de l'ancien centre de gestion de la Fonction Publique à ce projet de lieu partagé.

SENSIBILISATION, ADAPTATION

16 Sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques

63 Développer la sensibilisation sur le changement climatique. Utiliser des outils pédagogiques modernes et ludiques pour expliquer les grands enjeux.

64 Faciliter la diffusion de l'information concernant le changement climatique en créant un espace compilant les dernières informations connues ou des liens vers les sites Internet spécialisés sur le site Internet de la ville.

65 Utiliser l'étude de vulnérabilité, réalisée dans le cadre du P.C.E.T. de la communauté d'agglomération, pour sensibiliser les Méens aux enjeux liés au climat sur leur territoire (précarité énergétique, intensification de phénomènes météo exceptionnels, etc.).

66 Utiliser l'expérience des services « Espaces verts » de la ville pour élaborer une plaquette pédagogique présentant les espèces végétales les mieux adaptées au changement climatique sur le territoire du Mée-sur-Seine (espèces nécessitant peu d'arrosage ou résistant aux coups de vent, etc.).

17 Mieux informer la population sur la qualité de l'air

67 Relayer, sur le site Internet, ainsi que sur la page Facebook de la ville, les informations sur la qualité de l'air et sur les risques et alertes météorologiques impliquant la commune (vigilance Météo France, pics de pollutions, limitations de vitesse, alertes de crues, pics allergènes).

68 Utiliser les deux panneaux lumineux de la commune pour diffuser les informations sur la qualité de l'air, ainsi que les alertes et risques.

Axe n° 2

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

BIODIVERSITÉ

18 Mieux connaître la biodiversité du territoire, pour mieux la protéger

- 69 Organiser un/des diagnostic(s) participatif(s) de la biodiversité selon la méthodologie Vigie Nature et Vigie Flore (<http://vigienature.mnhn.fr> et <http://www.vigie-flore.fr>).
- 70 Associer les habitants, et notamment les jardiniers, à la surveillance de l'évolution de la biodiversité du territoire (questionnaire sur les espèces identifiées dans le jardin).
- 71 Inventorier les lieux d'habitats favorables aux espèces symboliques en termes de biodiversité (ex : chauve-souris, martinet, etc.) et protéger ces espaces.
- 72 Recenser les arbres remarquables du territoire. Réaliser ce recensement dans les espaces publics et proposer aux habitants de signaler les arbres remarquables dans les espaces privés (voir l'action de l'association A.R.B.R.E.S) - et protéger ces arbres (notamment dans le cadre des nouveaux aménagements).

19 Développer les continuités biologiques

- 73 *Prendre en compte la notion de corridors écologiques dans la définition des opérations d'urbanisme.*
- 74 *Réaliser un inventaire de tous les chemins ou sentes existantes sur la ville et étudier comment ces cheminements pourraient faciliter la création d'une trame verte.*
- 75 *Lors de la requalification de l'avenue de l'Europe, développer des systèmes permettant de faciliter le passage des animaux.*

20 Agir pour enrichir la faune et la flore

- 76 Prendre en compte le maintien de la biodiversité dans le choix des espèces végétales utilisées par le service des espaces verts en privilégiant les essences susceptibles d'accueillir ou de nourrir des espèces animales.
- 77 Etudier comment planter des ruches sur les bâtiments communaux, afin d'engager la ville dans une démarche de protection d'espèces en déclin et symboliques. Diffuser des retours d'expérience.
- 78 Installer des refuges à insectes et des nichoirs dans les espaces verts de la commune. Impliquer les enfants et les jeunes dans leur construction.
- 79 Laisser dans les espaces verts communaux du bois mort pour favoriser la biodiversité (notamment : coléoptères).

21 Informer et sensibiliser les Méens sur le patrimoine biologique de la commune

- 80 Développer un parcours pédagogique, reliant les différents milieux du territoire (jardins, parcs urbains, forêts), et présentant la biodiversité de ces espaces.
- 81 Organiser des expositions spécifiques à la médiathèque sur le thème de la nature et de la biodiversité et créer un cycle de conférence autour des thèmes du développement durable.

82 Développer des actions de sensibilisation à la biodiversité, lors de la « journée porte ouverte » aux serres municipales, pendant le printemps des jardiniers et sur les marchés.

83 Elaborer un film, avec les habitants, pour promouvoir la biodiversité sur la commune et le diffuser dans les écoles et sur le site Internet de la ville ainsi qu'à la médiathèque.

84 Utiliser les panneaux publicitaires de la ville, parfois non utilisés, pour présenter la biodiversité du territoire, en s'appuyant sur des témoignages d'habitants.

85 Mener une action de sensibilisation (affichage sur les panneaux publicitaires, article dans le magazine municipal, etc.) auprès des habitants sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour limiter le développement des pigeons et autres espèces envahissantes.

NATURE EN VILLE

22 Rendre la Ville exemplaire, en matière de gestion verte

86 Inscrire les espaces verts municipaux comme « refuges LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) », et tenter ainsi d'instaurer une dynamique en faveur d'une meilleure gestion des jardins privatifs.

Communiquer sur la charte des refuges (<http://www.lpo.fr/refuges-particuliers/refuges-particuliers>) pour inciter les particuliers à s'inscrire dans le dispositif.

87 Favoriser, lorsque cela est possible, la plantation de plantes vivaces nécessitant moins d'entretien que les plantes annuelles.

88 Envisager – en partenariat avec le Conseil Régional – de faire du bois de l'Étrier un espace pilote, exemplaire dans sa gestion et pouvant servir de support pédagogique pour les établissements scolaires du territoire (observation de la biodiversité, opération de ramassage des déchets, etc.).

89 Engager une réflexion au sein des services aménagement, espace vert et urbanisme pour favoriser la végétalisation des bâtiments communaux (notamment les toitures).

23 Sensibiliser les Méens à une gestion environnementale de la Nature

90 Concevoir et diffuser largement un guide méthodologique de « l'éco-jardinier ».

91 Proposer aux habitants des formations à certaines techniques de jardinage (greffe, paillage, etc.).

92 Créer un évènement fédérateur et pédagogique autour des bonnes pratiques du jardinage.

93 Mettre en place des opérations de communication sur les bonnes pratiques du jardinage en s'appuyant sur des structures déjà existantes au sein de la commune, comme les ateliers pédagogiques du centre social.

94 Créer un espace « Développement durable » à la médiathèque afin de faciliter l'accès à la connaissance, notamment en matière de biodiversité et afin de rendre plus accessible les informations sur les bonnes pratiques du jardinage au Mée-sur-Seine.

95 Essayer d'engager un partenariat avec les grandes surfaces de jardinerie, proches du territoire, afin de valoriser les produits ou moyens permettant de préserver la biodiversité (produits phytosanitaires, engrais, outils, etc.).

96 Sensibiliser les syndicats de copropriétés aux bonnes pratiques d'entretien des espaces verts collectifs – notamment la gestion différenciée – et proposer un accompagnement dans la mise en œuvre de ces pratiques (conseils, démonstration, etc.).

97 Profiter du concours des maisons fleuries, pour diffuser des informations sur les pratiques favorables à la biodiversité.

98 Développer au Mée-sur-Seine la manifestation "Seine-et-Marne Couleur jardin", lors de laquelle des jardins privés sont exceptionnellement ouverts au public (<http://www.77couleurjardin.com>). Travailler avec les propriétaires de jardins remarquables du territoire pour les inciter à organiser une porte ouverte.

24 Travailler avec les habitants pour développer la Nature en Ville et en faire un élément d'implication et de partage

- 99 Développer, sur des zones pilotes, des projets de micro espaces verts co-définis, voir co-entretenus par les citoyens.
- 100 Développer les jardins familiaux, partagés et pédagogiques sur la commune, en s'appuyant notamment sur le centre d'action social.
- 101 Transformer les espaces naturels délaissés, notamment en pied d'immeuble, en jardins partagés, grâce à un partenariat entre les bailleurs.*
- 102 Associer les riverains des écoles, disposant d'un jardin pédagogique, à l'entretien de celui-ci pendant les vacances scolaires.*
- 103 Envisager la création de jardins partagés sur le territoire. Rechercher dans un premier temps l'existence ou non sur le territoire de terrains disponible propices au jardinage.*
- 104 Intégrer dans les projets de jardins familiaux des jardins pour des publics spécifiques (publics en insertions, personnes porteuses d'un handicap, etc.).*
- 105 S'inspirer de l'initiative « Incroyables Comestibles » (<http://www.incredible-edible.info>) pour développer sur le territoire des micro-jardins en libre-service entretenus par les habitants.
- 106 Créer un verger en accès libre.
- 107 Organiser dans ce verger une fête à l'occasion de la cueillette des fruits, et développer à cette occasion des actions de sensibilisation à la biodiversité et des actions intergénérationnelles.
- 108 Etudier comment installer de nouveau des vignes sur la commune.

MILIEUX HUMIDES

25 Créer un Espace naturel en bord de Seine, en faire un refuge et un outil de sensibilisation

109 Poursuivre les acquisitions de terrains le long des berges de Seine (chemin des Praillons) afin de créer un espace naturel présentant un intérêt faunistique et floristique. Faire de cette zone un espace générateur de lien social (aménagements pour la visite, bancs, etc.), tout en maîtrisant l'impact anthropique sur cet ENS (Espace Naturel Sensible).

110 Favoriser la vie sauvage dans les espaces acquis par la Ville en bord de Seine par des plantations adaptées (roseaux, création de mares et de pentes douces vers les berges).

111 Créer le long des berges de Seine un sentier pédagogique présentant la faune et la flore de la zone et rappelant les comportements à adopter dans cet espace.

112 Utiliser les jardins potagers existants comme outils pédagogiques : organisation de visites et d'ateliers par les jardiniers pour les classes et pour les habitants.

113 Envisager dans l'Espace naturel des bords de Seine la création d'un jardin pédagogique.

114 Élaborer – avec les jardiniers - une charte des bonnes pratiques à mettre en œuvre dans les jardins des bords de Seine (les bons gestes, les produits à ne pas utiliser, etc.).

115 Engager une réflexion sur ce qui pourrait être fait des pontons de pêcheurs existants (valorisation, destruction en cas de dangerosité, etc.).

116 Envisager de confier la gestion de l'Espace Naturel Sensible des berges de Seine à une équipe en insertion (via une association ou directement gérée par le service des espaces verts de la Ville).

26 Renforcer la valorisation des milieux humides sur le territoire de la commune

117 Mettre en valeur dans chacun des espaces verts de la commune un ou des milieux humides (mares, cours d'eau, collecteurs, etc.), notamment : plan d'eau du parc de Meckenheim, cours d'eau du parc Chapu, ru de la Lyve dans le parc de l'ancienne mairie. En faire des espaces de préservation de la biodiversité – gérés de façon écologique – et de sensibilisation des habitants (panneaux explicatifs sur l'eau et la biodiversité).

118 Envisager d'organiser une fois par an une journée de la pêche et de l'eau – notamment en s'appuyant sur le ru de la Lyve. Étudier au préalable si les conditions légales et écologiques sont réunies. En profiter pour faire des analyses de la qualité de l'eau de la Lyve.

EAU ET ASSAINISSEMENT

27 Réduire les rejets polluants, pour mieux protéger les milieux aquatiques

119 Sensibiliser les habitants à l'usage de produits ménagers moins polluants, en communiquant sur les composants à éviter (notamment : phosphates) et en présentant des produits alternatifs et les façons de les utiliser (vinaigre blanc, savon noir, etc.). Utiliser l'appartement témoin pour organiser des ateliers.

120 Organiser une campagne de sensibilisation sur le fonctionnement du réseau d'assainissement, en particulier sur le fait que les déchets jetés dans les avaloirs (mégots, produits ménagers, etc.) sont acheminés directement vers la Seine, sans aucun traitement.

121 Indiquer sur les avaloirs (par un logo, un graph, un pochoir, etc.) la destination finale de l'eau et des déchets qui y sont déversés. Des initiatives de ce type sont déjà menées, notamment aux États-Unis (<http://rollacity.blogspot.fr/2012/06/dump-no-waste-drains-to-streams.html>) : apposition au pochoir du slogan « No dumping, drains to Stream » devant l'avaloir.

122 *Mettre en œuvre un plan pluriannuel d'équipement des bassins de rétention d'eau de dégrilleurs et de déshuileurs.*

28 Réduire les consommations d'eau

123 Concevoir un kit Développement durable (régulateurs de débit pour douche, régulateurs pour robinet, Sanisac Eco WC, thermomètres plats) à distribuer lors de certaines manifestations.

124 Organiser chaque année dans les écoles une semaine de l'eau (éventuellement dans le cadre des Classes d'eau de l'Agence de l'eau Seine-Normandie : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=681>) pour sensibiliser les jeunes sur cette thématique.

125 Sensibiliser les habitants sur les avantages liés à la récupération de l'eau de pluie et sur les bons gestes à adopter au jardin et dans la maison pour réduire les consommations d'eau potable.

126 Organiser des visites des serres municipales pour présenter différents systèmes permettant d'économiser l'eau.

127 *Envisager la mise en œuvre d'un mécanisme de financement de l'achat de cuves de récupération d'eau pour les ménages à revenus modestes.*

128 Inciter les aménageurs et les habitants à intégrer dans leurs projets de construction des dispositifs facilitant la gestion des eaux pluviales à la parcelle et leur récupération d'eau (toitures plates et végétalisées, cuves de récupération d'eau enterrées, dispositif d'utilisation d'eau pluviales pour alimenter les chasses d'eau, etc.). Cette sensibilisation pourrait être conduite via le service urbanisme et éventuellement l'élaboration d'une charte à destination des promoteurs.

29 Rendre la collectivité exemplaire, en matière de gestion de l'eau

129 Développer un plan d'économie d'eau pour le service des espaces verts.

130 Installer des récupérateurs d'eau sur les équipements municipaux (notamment : serres et services techniques).

131 Réaliser une étude pour réduire les consommations d'eau de l'événement Le Mée plage.

132 Étudier les pistes qui permettraient d'éviter de consommer de l'eau potable pour le nettoyage de la voirie : a. un système de captage de l'eau de la Seine. b. la création d'un bassin de rétention d'eau sur le cours d'eau coulant le long de la voie ferrée et l'utilisation de cette eau pour nettoyer la voirie (voire arroser les plantes).

133 Initier un projet pilote de phytoremédiation sur l'un des collecteurs de la commune.

Axe n° 3

RENFORCER LES SOLIDARITES

SENIORS

30 Favoriser le maintien à domicile, lutter contre l'isolement

- 134 Créer un support d'information spécifique aux séniors et permettant de présenter tous les dispositifs et animations existants (lettre, onglet dédié sur le site, brochure en début d'année, etc.).
- 135 Présenter de façon claire et pédagogique les dispositifs et les aides existants pour accompagner les séniors dans l'adaptation de leur logement – qu'ils résident dans le parc privé ou public. Communiquer sur ces dispositifs dans Le Mée Vision, lors du Salon des séniors, et par des affichettes dans les logements collectifs.
- 136 Travailler avec les bailleurs sociaux sur la thématique de l'adaptation des logements aux personnes âgées en perte d'autonomie.
- 137 Élaborer avec les bailleurs un plan pluriannuel de mise en accessibilité des logements, fixant des objectifs par résidence.
- 138 Envisager d'inscrire dans les documents d'urbanisme un pourcentage minimal de logements adaptés dans les nouveaux programmes.
- 139 Développer les liens d'entraides entre séniors sur le territoire en organisant de façon régulière des événements leur permettant de se rencontrer.
- 140 Créer un outil permettant aux séniors de s'échanger des services (notamment : jardinage, courses, cuisine, informatique). Réfléchir sur la forme de cet outil de façon participative (internet, affichage en mairie, etc.).

31 Faciliter les déplacements des personnes âgées

- 141 Élaborer un inventaire des zones du territoire communal les plus adaptées aux séniors en termes de mobilité (aménagement de la voirie) et de proximité des transports en commun, des services et des commerces, etc.
- 142 Penser l'aménagement de la ville pour les séniors (notamment sur les cheminements les plus fréquentés) en installant des bancs à intervalle régulier, des rampes, etc.

32 Développer avec les intéressés une politique innovante pour le 3e âge

- 143 *Constituer un « Comité des séniors » pour mieux connaître les besoins de cette population sur le territoire et développer des projets – notamment dans le cadre de l'Agenda 21.*
- 144 A l'instar de l'activité Sport Santé Séniors, envisager de développer des activités adaptées dans d'autres domaines (notamment : la mémoire).
- 145 Développer les conférences et les animations sur le thème « Mieux vieillir ».
- 146 *Étudier l'opportunité de développer un projet d'hébergement alternatif à la maison de retraite sur le territoire. Exemples : les Papy Loft® de Moulton et Biéville-Beuville (http://www.senioractu.com/PapyLoft--une-nouvelle-generation-de-HLM-pour-les-seniors_a4827.html), les Villas des mandarines (<http://www.les-mandarines.fr/index.html>), la maison des Babayagas à Montreuil (<http://www.lamaisondesbabayagas.fr>)*

33 Développer les liens intergénérationnels

147 Communiquer sur la colocation intergénérationnelle, notamment pour faire connaître les outils disponibles au CCAS et dans *Le Mée Vision*. Diffuser des retours d'expérience.

148 Créer un jardin partagé intergénérationnel (exemple : Jardin « Mon pote'âgé : http://www.reseauxsm.org/IMG/pdf/07_Mon_pote_age_jardinage_intergenerationnel_1_.pdf) : les jeunes viennent aider des personnes âgées seules à entretenir des petites parcelles. Au-delà de l'apprentissage du jardinage, les jeunes participants sont également encouragés dans leurs projets personnels (aide au permis de conduire ou au BAFA).

149 Capitaliser sur les liens créés par le jardin intergénérationnel pour développer un réseau d'échange, dans le cadre duquel des jeunes viendraient aider les séniors à entretenir leur jardins, qui en échange les formeraient au jardinage. Créer un outil dédié (rubrique dans *Le Mée Vision*, site internet, etc.).

150 Développer les échanges entre les établissements accueillant des enfants (crèches et écoles) et les structures d'accueil des séniors (foyer logement, EPHAD). Organiser des rencontres sur des thèmes précis (lecture, jeux d'aujourd'hui et d'antan, cuisine, etc.)

151 Communiquer sur la possibilité pour les personnes âgées de prendre leurs repas dans les cantines scolaires.

34 Permettre aux séniors de valoriser leurs savoirs et leurs compétences

152 Développer via Cap Emploi un dispositif de parrainage des demandeurs d'emploi reposant sur un réseau de séniors bénévoles et/ou organiser des réunions d'information lors desquelles les séniors présentent leur cursus.

153 Organiser dans les collèges et le lycée des réunions d'orientation, lors desquelles des séniors viendraient présenter leur carrière. Les jeunes pourraient en retour présenter leur formation, les projets qu'ils mènent ou des métiers « nouveaux » aux séniors.

154 Inciter – par une communication et des retours d'expérience – les séniors à s'engager dans le cadre des actions menées par le Centre social (aide aux devoirs, cours de Français).

155 Proposer aux bénévoles une formation courte et des supports pour les accompagner au début de leur mission.

HANDICAP

35 **Rendre la Ville exemplaire, en matière de handicap**

- 156 Poursuivre la mise en accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public.
- 157 Former le personnel de la mairie à l'accueil des personnes porteuses d'un handicap (notamment : quelques bases en langage des signes).
- 158 Poursuivre le travail réalisé sur le handicap en interne (sensibilisation, accompagnement dans la reconnaissance du handicap, adaptation des postes, etc.).
- 159 Développer le recours aux ESAT dans les marchés publics.

36 **Améliorer l'accessibilité de la Ville pour les personnes porteuses de handicap**

- 160 Créer une continuité des itinéraires pour les Personnes à Mobilité Réduites (PMR) et malvoyantes.
- 161 Mieux travailler sur la signalétique pour les personnes malvoyantes (différenciation des couleurs des poteaux avec leur environnement, les marches et trottoirs, etc.).
- 162 Identifier les itinéraires accessibles pour les PMR et publier cette carte sous format papier et sur le site Internet de la Ville.
- 163 Travailler avec la SNCF à l'amélioration de l'accessibilité de la gare du Mée pour les PMR, et les poussettes, notamment par l'installation d'un ascenseur.
- 164 Renforcer les contrôles sur les usages abusifs des places de parking réservées aux personnes porteuses d'un handicap.
- 165 Poursuivre le travail engagé avec les commerçants pour les sensibiliser aux problématiques du handicap et les informer sur leurs obligations réglementaires et sur les dispositifs existants pour les accompagner dans la mise en accessibilité de leurs locaux.

37 **Mieux informer les personnes porteuses de handicap sur les cheminements et les lieux accessibles**

- 166 *Élaborer et diffuser une cartographie de l'accessibilité du territoire, présentant les cheminements, les commerces et les équipements accessibles par type de handicap.*
- 167 *Proposer aux citoyens de contribuer à l'élaboration de la cartographie par la création d'un forum dédié.*
- 168 *Mettre en ligne une cartographie dynamique de l'accessibilité du territoire, qui permette aux visiteurs du site de sélectionner le type d'équipement ou de handicap.*
- 169 *Distribuer la carte au format papier aux habitants se rendant au CCAS pour des questions liées au handicap et sur simple demande.*

38 Accompagner au quotidien les personnes porteuses d'un handicap

170 Créer un groupe d'échange et de travail sur le handicap rassemblant les acteurs (notamment la MDPH et les associations) et tout habitant porteur d'un handicap volontaire, afin de mieux connaître les besoins de cette population sur le territoire et de développer des projets – notamment dans le cadre de l'Agenda 21.

171 Réaliser un dossier dans le Mée Vision (et mettre en ligne le contenu) sur les dispositifs, les associations et les aides existants en matière de handicap.

172 Créer un groupe de parole dédié aux adultes handicapés.

173 Créer un groupe de parole dédié aux aidants familiaux. Travailler avec les membres de ce groupe pour développer les coopérations entre familles (notamment : garde exceptionnelle, achat groupé de matériel, etc.).

39 Changer le regard sur le handicap

174 Développer les manifestations et les évènements visant à changer le regard sur le handicap (parcours en fauteuil roulant, dîner dans le noir, jeu aphone...) afin de sensibiliser les habitants (et notamment les plus jeunes) aux problématiques que rencontrent les personnes porteuses d'un handicap.

175 Organiser en partenariat avec les sportifs porteurs d'un handicap habitant au Mée-sur-Seine des démonstrations sportives, notamment lors des événements organisés par la Ville.

SOLIDARITES

40 Renforcer le réseau des acteurs bénévoles

176 Profiter du Forum des associations pour installer un « stand du bénévolat », présentant aux habitants les besoins des différentes associations, et les actions dans lesquelles ils pourraient s'investir.

177 Identifier de nouveaux bénévoles en présentant les services pratiques qu'ils peuvent rendre aux personnes défavorisées (écrivain public, épicerie sociale...)

41 Améliorer la coordination des intervenants dans le domaine social

178 Proposer des locaux adaptés aux associations humanitaires telles que les Restos du Cœur.

179 Coordonner l'action des intervenants dans le domaine de l'aide sociale au sens large : associations, services de la Ville, CCAS, bailleurs, etc...

180 Réunir une fois par an l'ensemble des acteurs sociaux volontaires et professionnels pour définir les besoins sociaux du territoire, identifier les enjeux majeurs et leur permettre ainsi de mieux travailler ensemble.

181 Fédérer l'ensemble des acteurs sociaux, afin d'établir une continuité de l'aide alimentaire au cours de l'année.

182 Elaborer pour tous les acteurs du social un outil d'information et d'orientation, leur permettant de disposer d'une vision globale de l'ensemble des intervenants dans ce domaine, de leurs missions et de leurs compétences.

42 Mieux informer, pour mieux faciliter l'accès aux droits et la vie des ménages en difficulté

183 Mieux présenter l'ensemble des offres associatives sociales sur le territoire du Mée-sur-Seine.

184 *Elaborer pour les personnes dans le besoin un guide des aides et offres associatives – guide à distribuer dans les lieux fréquentés de la ville (CCAS, médiathèque, mairie, école, etc.).*

185 Créer un réseau d'information permettant aux Méens de proposer à leurs concitoyens leurs savoirs et compétences (exemple : cours de cuisine, cours de langue, danse, etc.) et aider les personnes dans le besoin à avoir accès à ce réseau (voir par ex : les réseaux « ma-résidence.fr »).

43 Lutter contre la précarité énergétique

186 Organiser des « Journées énergie » à destination des personnes en situation de précarité identifiées par le CCAS et le centre social (notamment : ménages faisant appel au Fond Solidarité Logement). Sensibiliser les participants aux éco-gestes pouvant leur permettre de réduire leurs dépenses énergétiques (comment lire une facture, régler le chauffage, etc.).

187 Intégrer au calendrier distribué par la Ville en début d'année un tableau permettant aux ménages de relever le montant de leurs factures d'eau, de gaz et d'électricité, afin d'inciter les ménages à suivre leur consommation.

188 Envisager de mettre en place un SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie : un programme qui vise à repérer et donner des conseils personnalisés aux ménages modestes, via notamment des visites à domicile). Ce dispositif, coordonné par le CLER, peut être financé, à hauteur de 20%, par le Conseil Régional.

189 Travailler avec les bailleurs sociaux du territoire pour engager une concertation (par résidence) des locataires afin de mieux adapter la température des logements aux besoins – et d'éventuellement faire baisser les charges.

44 Soutenir l'intégration des personnes étrangères

190 Donner de l'ampleur aux cours d'apprentissage de la langue française (communication, recherche de bénévoles, multiplication des lieux de cours, etc.).

191 Créer un fichier (disponible en mairie, au centre social, chez les gardiens d'immeubles, etc.) recensant les traducteurs bénévoles du Mée-sur-Seine, afin de faciliter l'installation des nouveaux arrivants ne parlant pas le français.

192 Étudier l'opportunité de constituer un Conseil des Résidents Étrangers (à l'image notamment de ce qui existe à Strasbourg).

45 Développer des partenariats et des solidarités au-delà du territoire

193 Formaliser les échanges de bonnes pratiques en matière de développement durable avec les villes jumelles du Mée-sur-Seine.

194 Travailler avec l'agglomération et Melun à la mise en place de l'Agenda 21, notamment sur le développement de l'axe de la Seine.

195 Soutenir des projets récurrents de coopération décentralisée – si possible, sous forme de micro-crédits, en partenariat avec des organismes spécialisés, et en faisant participer la population à ces projets (notamment les jeunes).

Axe n° 4

**CONTRIBUER A
L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL
DE CHACUN DANS UN CADRE
AGREABLE**

NUISANCES

46 Lutter contre le bruit

196 Communiquer de nouveau sur la réglementation et les obligations de chacun concernant le bruit sur le territoire communal.

197 Intégrer la notion de « bruit » et du respect d'autrui dans les centres de loisirs et dans les écoles au moyen des « Projets pédagogiques » mis en place dans les établissements scolaires.

47 Renforcer la propreté urbaine

198 Organiser de façon plus fréquente des opérations de nettoyage de la nature et de la ville en essayant de mobiliser tous les acteurs.

199 Se rapprocher de la SNCF pour l'inciter à ramasser de façon plus régulière les déchets qui s'accumulent sur les voies ferrées.

200 Publier un arrêté municipal obligeant les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leurs animaux. Y associer des sanctions en cas d'infraction.

201 Se rapprocher d'associations spécialisées ou de villes ayant une expérience reconnue dans le domaine, pour mettre en place des actions de sensibilisation des propriétaires de chien à l'aide d'agents municipaux.

202 Installer des poubelles supplémentaires dans certaines zones de la ville qui en sont fort peu pourvues (notamment : bordure du parc de Meckenheim).

LIEN SOCIAL

48 Favoriser le bien-vivre ensemble, dans un esprit convivial et festif

203 Renforcer les événements contribuant à renforcer l'identité du Mée-sur-Seine comme un territoire uni (comme : le Mée en Fête, le Carnaval, le Projet citoyen partagé...).

204 Quelques mois avant la date de la Fête des Voisins, distribuer une brochure ou publier un dossier dans le Mée Vision « Comment réussir votre Fête des voisins », avec des conseils, une liste des interlocuteurs en mairie et des retours d'expérience. Mettre ces informations en ligne sur un espace dédié.

205 Proposer aux habitants de faire remonter leurs retours d'expérience et leurs photos des Fêtes de voisins afin d'alimenter la brochure et le site internet.

206 Travailler avec les bailleurs pour les inciter à mettre en place des événements de sensibilisation sur la thématique « Mieux vivre ensemble » à l'occasion de la Fête des voisins.

207 Communiquer notamment sur les actions menées dans le cadre de la fête « Trois jours pour vivre ensemble » de la résidence Circé en 2013 (animations pour les jeunes, improvisation sur le thème du voisinage, etc.).

208 Installer dans différents lieux de la commune des pianos en libre accès.

209 Communiquer sur la guinguette.

49 Faciliter les échanges entre les habitants

210 Créer un dispositif – et un lieu - permettant de faciliter les échanges non-monétarisés entre les citoyens (de type Accorderie - <http://www.fondation-macif.org/les-accorderies>). Création d'un site internet, organisation d'une réunion régulière lors de laquelle les habitants peuvent se retrouver pour échanger des services, proposer leurs compétences et découvrir l'offre existante, etc.

211 Utiliser le site « ma-residence.fr » pour diffuser des informations sur les événements ayant lieu au Mée-sur-Seine.

212 Communiquer sur le réseau social « ma-résidence.fr » et son fonctionnement afin d'inciter les habitants à l'utiliser et – de ce fait – à renforcer leurs liens avec leurs voisins.

50 Renforcer les liens entre habitants, entre quartiers. Valoriser la diversité culturelle

213 Poursuivre le soutien apporté par la Ville aux manifestations qui permettent aux habitants des quartiers de se rencontrer (Fête des voisins, fêtes de quartier, etc.).

214 Organiser des événements culturels et sportifs dans les différents quartiers de la ville afin de permettre aux personnes de différents quartiers de se côtoyer.

215 Donner de l'ampleur au Forum des communautés : rendre cet événement plus visible, toucher de nouvelles communautés présentes au Mée, mettre des thèmes à l'honneur (la cuisine, la danse, la musique, etc.).

CADRE ET CONDITIONS DE VIE

51 Améliorer le cadre de vie et la beauté de la ville

216 Faire réaliser par un prestataire extérieur une analyse paysagère du territoire dans sa globalité (notamment : entrées de villes) afin de proposer un cadre pour les interventions futures (choix du mobilier urbain, de la végétation, projets d'aménagement, prescription aux particuliers dans le cadre du PLU, etc.).

217 *Envisager une requalification globale et partenariale du rond-point de Plein-Ciel (travail sur l'aménagement, la publicité, la signalétique, etc.).*

218 *Repenser les abords du quartier Plein-Ciel pour mieux « raccorder » le quartier au reste de la commune (par exemple : une esplanade plantée, et du mobilier urbain en harmonie avec le traitement choisi pour les abords du rond-point).*

219 Repenser le début de l'Avenue de la Libération entre le rond-point de Plein-Ciel et celui de la Croix Blanche pour la rendre plus attractive (notamment : plantation d'arbres d'alignement lors de la réalisation de la voie cyclable prévue dans le schéma de l'agglomération).

220 Masquer le mur en plaques de béton du cimetière par une plantation d'arbustes autochtones participant à la trame verte du Mée.

221 *Engager avec la SNCF une réflexion sur les talus des voies ferrées afin d'en faire un axe majeur de la trame verte locale (notamment : plantation de massifs d'espèces locales).*

222 Créer un concours (ex : Dessine-moi le Mée) ouvert à tous et à toutes techniques (dessin, aquarelle, peinture, photographie...), sur une journée précise. Prévoir un balisage des différents lieux où les participants ont choisi de s'exprimer. Organiser une exposition quelques mois plus tard et remettre un prix aux gagnants.

223 Accentuer la visibilité des passages piétons par un entretien rigoureux des bandes blanches.

224 Mettre en place un système d'éclairage différencié au-dessus des passages piétons afin de sécuriser les traversées la nuit.

225 Implanter des blocs sanitaires (type : sanisettes) dans les zones les plus fréquentées de la commune (notamment : Gare, Croix-Blanche, Parc de Meckenheim, etc.).

52 Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles du territoire

226 Développer le circuit de découverte du patrimoine méen par l'intégration de nouveaux sites – dans et hors du village ancien (notamment : histoire des quartiers plus récents, des parcs du territoire, etc.).

227 Matérialiser le circuit par un balisage dédié.

228 Élaborer une plaquette explicative, présentant les différentes étapes du circuit.

229 Proposer quelques fois par an (si possible, pas uniquement lors de la journée du patrimoine) des visites guidées du territoire à pied ou à vélo. Mêler découverte du patrimoine culturel et naturel lors de ces visites.

230 Proposer aux nouveaux arrivants un choix entre une visite du territoire à vélo ou une visite en bus (ce qui existe actuellement).

231 Informer les équipes pédagogiques des établissements scolaires de la possibilité de bénéficier d'une visite guidée de la ville.

232 Renforcer la visibilité de l'œuvre de Henri Chapu, hors des murs du musée par la création d'un sentier découverte dans le parc Chapu.

233 Envisager de faire réaliser des copies des sculptures d'Henri Chapu (en bronze ou en résine, selon les moyens et les éventuels mécènes) pour les exposer dans le parc.

53 Améliorer les conditions sociales au sein de la Mairie

234 Etudier les données de l'égalité Hommes / Femmes au sein du personnel municipal.

235 Organiser des journées portes ouvertes internes, permettant aux agents de la Ville de connaître l'activité des différents services municipaux.

CULTURE, SPORT

54 Soutenir la vie associative

236 Améliorer la visibilité des associations sur le site internet de la ville. Donner la possibilité aux associations de mettre en ligne une description de leurs activités.

237 Créer un annuaire – papier ou dématérialisé – des associations du territoire. Le mettre à jour régulièrement.

238 Créer dans le magazine municipal une rubrique mettant à l'honneur une association chaque mois.

239 Utiliser les panneaux d'affichage lumineux de la ville pour développer la communication sur les événements organisés par les associations.

240 *Étudier l'opportunité de créer une publication dédiée aux associations.*

55 Mieux informer sur l'offre culturelle et sportive

241 Renforcer la communication visuelle sur les événements et les spectacles organisés au Mée (notamment, le Mas) via les panneaux d'affichage lumineux, l'installation d'une signalétique, de banderoles, etc.).

242 Mettre en ligne une carte des équipements sportifs en accès libre du territoire.

243 Présenter aux enfants et aux jeunes, en début d'année scolaire, les équipes, les dispositifs (notamment : Passeports Jeune, Passeport Citoyen, École Municipale des Sports) et les associations culturelles et sportives du Mée-sur-Seine.

244 Organiser une Fête du sport, lors de laquelle les visiteurs pourront découvrir différentes pratiques sportives (notamment : handisport), les associations et les équipes locales.

56 Encourager la pratique sportive, artistique et culturelle

245 Avancer la date de la soirée de présentation de la saison culturelle du Mas, afin de permettre aux Méens de choisir parmi les spectacles dès l'ouverture de la billetterie.

246 Développer des événements visant à faire sortir le théâtre et la musique des salles qui leurs sont dédiées en organisant des représentations et des concerts dans les rues, les cours d'immeubles, dans les appartements ou dans les parcs.

247 Développer les ateliers de création culturelle – hors les murs (notamment dans les parcs) : sculpture, calligraphie, peinture, etc.

248 Pérenniser et donner de l'ampleur aux dispositifs Passeport Jeune et le Passeport Citoyen.

249 Communiquer auprès des jeunes sur le Passeport Jeune et le Passeport Citoyen, qui peuvent leur permettre d'être soutenus dans l'élaboration d'un projet ou d'obtenir une aide pour financer une activité en échange d'heures citoyennes.

250 S'assurer que toutes les associations du territoire acceptent les Bons loisirs délivrés par la CAF. Si ce n'est pas le cas, les accompagner dans la mise en place du dispositif.

251 Installer dans le ou les quartiers qui n'en disposent pas encore des équipements sportifs en accès libre (de type City-stade).

252 Pérenniser les activités sportives proposées par la Ville : Sport, Santé, Séniors ; le Petit Footing, École Municipale des Sports.

FAMILLE, JEUNESSE

57 Faciliter la vie des familles, lutter contre l'échec scolaire

253 Lors du Forum des associations, présenter aux parents les différents mécanismes de soutiens scolaires présents sur la commune et profiter de ce moment pour faire un appel au bénévolat pour l'aide scolaire.

254 S'appuyer sur les dispositifs d'aide à la parentalité mis en place par les différents établissements scolaires pour développer ce dispositif au niveau communal.

255 En partenariat avec le monde de l'éducation, profiter des visites organisées pour présenter le nouvel établissement aux parents et aux enfants qui changent d'école, et présenter à cette occasion les outils d'aide à la parentalité et au soutien scolaire.

256 Mettre en réseau les différents acteurs (association, éducation nationale, police municipale, bailleurs) afin de renforcer leur coopération et d'identifier les jeunes en situation de marginalisation pour mettre en place un dispositif au plus tôt.

257 Mettre en place des « contrats de famille » : un dispositif permettant de proposer à des jeunes présentant des risques d'exclusion un contrat signé entre lui, sa famille et la ville lui offrant – en échange d'un engagement de sa part (sur son comportement, son assiduité, sa participation à des cours de soutien scolaire, etc.) – une adhésion à une association sportive, des places de spectacle, etc.

258 Réaliser un état des lieux de l'offre de cours de langue sur le territoire (commune et ses environs), afin d'identifier d'éventuels manques et de nouer des partenariats avec des communes voisines si nécessaire.

58 Améliorer la perception des établissements scolaires du Mée-sur-Seine

259 Valoriser les expériences et les parcours d'anciens élèves des établissements du Mée sur Seine, notamment sous forme de portraits dans le magazine municipal et à l'intérieur de l'établissement auquel les anciens élèves appartenaient.

260 Inviter les anciens élèves des collèges du territoire à venir présenter, par l'exemple, les différents parcours possibles après avoir étudié au Mée sur Seine.

59 Mobiliser les jeunes pour des actions citoyennes

261 Inciter les jeunes à devenir bénévoles en s'appuyant sur des retours d'expériences et des témoignages (notamment de ceux qui travaillent à la Maison des Jeunes et de la Culture) présentés dans le magazine municipal, sur Tweeter, Facebook et dans les établissements scolaires.

262 Proposer, en partenariat avec les associations spécialisées, des sessions de formation au secourisme dans les établissements scolaires de la commune.

CITOYENNETE, DEVELOPPEMENT DURABLE

60 Offrir aux jeunes un vrai projet pédagogique de développement durable

263 Tenter d'intégrer dans les outils pédagogiques des établissements de la petite enfance et des maternelles (jouets, etc.) des objets « plus durables », dans leur conception, afin d'habituer les plus jeunes à un modèle de vie plus responsable.

264 Concevoir, avec le centre de ressources et archives, un « Passeport DD » composé d'outils pédagogiques sur le développement durable, adaptés à chaque cycle scolaire du territoire, afin d'harmoniser et de mieux former les jeunes au développement durable. Ce « passeport » pourra par la suite être mis à la disposition de tous les enseignants volontaires.

265 *Utiliser la réforme du temps scolaire pour intégrer le développement durable comme une composante pédagogique du temps périscolaire.*

266 *Mettre en place dans les établissements une fois par cycle, un atelier sur une thématique du développement durable, dirigé par un animateur spécialisé. Exemple : l'atelier clown réalisé cette année pour sensibiliser à l'Agenda 21.*

267 Editer un livret d'accueil présentant les actions engagées et développées par la ville en matière de développement durable et le mettre à la disposition des établissements qui souhaiteraient les distribuer aux nouveaux professeurs.

268 Mettre en place le tri sélectif dans les cantines scolaires et former les agents.

61 Sensibiliser les habitants aux thématiques de l'Agenda 21

269 Créer un réseau des gardiens d'immeubles, des centres sportifs et autres équipements publics pour les mobiliser sur des thématiques liées à l'Agenda 21 - afin qu'ils deviennent un relais d'information sur la commune.

270 Organiser une réunion spécifique (avec un repas ou un spectacle) lors de laquelle l'Agenda 21 et l'action de la Ville seront présentés aux membres du réseau de gardiens, les sensibiliser également sur les bons gestes en matière de lutte contre le changement climatique et leur présenter les différents acteurs de ce domaine (Espace Info Énergie, associations, etc.).

271 Développer la communication sur les actions engagées par la ville – notamment dans le cadre de l'Agenda 21 – par des panneaux géolocalisés

272 Organiser chaque année des projections de films – notamment des films en lien avec le développement durable –, éventuellement suivies de conférences-débat.

273 Organiser (notamment dans le cadre de la semaine du développement durable) des ateliers créatifs durables : construction de meubles en palette ou en carton, etc.

274 Communiquer sur des expériences réussies, locales si possible, de pratiques durables ou d'éco-événements.

275 Informer les habitants dans le journal municipal et sur internet des actions de développement durable menées sur le territoire par d'autres acteurs que la commune.

276 Soutenir la création d'une association qui puisse relayer les actions d'Agenda 21 de la ville.

62 Encourager les associations à s'engager en faveur du développement durable

277 Poursuivre le travail avec les associations pour développer la prise en compte de la charte de développement durable

278 Mettre en place une éco-conditionnalité des subventions municipales.

279 Communiquer auprès des associations sur le guide éco-manifestation élaboré par le Conseil général. Les inciter à s'inscrire dans cette démarche et leur indiquer que la ville peut éventuellement les orienter vers des partenaires possibles.

280 Étendre l'utilisation du label développement durable de la Ville aux associations afin de leur donner la possibilité de mettre en valeur une ou plusieurs actions menées (évaluation et attribution par la Ville). Leur fournir un support pour valoriser cette démarche, notamment lors du Forum des Associations (affichette avec le logo par exemple).

63 Renforcer la citoyenneté, pour une nouvelle gouvernance

281 Communiquer sur la possibilité pour les habitants de recevoir le Mée-Vision par internet. Proposer à ceux qui le souhaitent de ne plus le recevoir par courrier.

282 Travailler avec la société en charge de boîtier le magazine municipal pour que les habitants ayant apposé un « Stop pub » sur leur boîte au lettre puissent recevoir les publications communales (notamment : Le Mée Vision, la Lettre du Maire, etc.). Intégrer ce critère dans le prochain marché public émis pour cette prestation.

283 Créer un Forum participatif sur les projets de la Ville sur le site internet de la commune.

284 Revoir le fonctionnement et le rôle des Comités de Quartier pour les rendre plus attractifs : appeler régulièrement les citoyens à en faire partie, instaurer des rendez-vous citoyens réguliers et une concertation sur des projets spécifiques.

285 Donner une véritable légitimité aux Comités de Quartier en confiant leur présidence à des habitants non élus et en désignant les membres de façon à assurer leur représentativité.

286 Attribuer aux Comités de Quartier un budget propre leur permettant de mener des projets à bien dans leur quartier.

287 Organiser des débats participatifs en amont de la préparation des orientations budgétaires et publier à cette occasion le bilan financier des opérations en cours.

288 Créer une instance participative de suivi de l'Agenda 21 pour suivre, ajuster et enrichir le programme d'action. Organiser de façon régulière des réunions pour présenter l'avancement de l'Agenda 21, ajuster et enrichir le programme si nécessaire. Faire découvrir concrètement les actions menées par des visites sur site.

Axe n° 5

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

CONSOMMATION

64 Diminuer les consommations ressources de la Ville

289 Poursuivre la démarche de dématérialisation engagée en y intégrant les documents utilisés lors des conseils municipaux.

290 Tendre vers une consommation plus responsable dans les achats de fournitures de la Ville et pour cela, identifier les acheteurs et former les agents concernés.

291 Etudier quels courriers envoyés par la Mairie pourraient être dématérialisés (Comité de quartiers, élus).

292 Favoriser l'allotissement dans les procédures de marchés publics de la Ville.

293 Engager une réflexion avec les entreprises d'ascenseurs pour développer des systèmes d'économie d'énergie dans les ascenseurs municipaux, notamment des détecteurs de présence pour l'éclairage.

65 Promouvoir une alimentation locale et responsable

294 Accroître la part des produits issus de l'agriculture biologique et de modes de productions responsables dans les menus des cantines de la ville du Mée-sur-Seine.

295 Inciter les vendeurs de paniers locaux à s'intégrer au marché.

296 Etudier la possibilité d'organiser un système de navettes occasionnelles vers les exploitations agricoles proches, dans lesquelles la cueillette est laissée à la charge de la clientèle (mettre en place une procédure de pré-inscription des habitants, pour des déplacements à date fixe).

297 Etudier la mise en place sur le marché du Mée-sur-Seine ainsi qu'au Salon de la gastronomie et lors du vide-greniers, d'un espace ouvert aux agriculteurs locaux, ainsi qu'à tous les habitants souhaitant vendre des produits alimentaires locaux (propriétaires de jardins, usagers d'un jardin familial, producteurs de confiture maison... etc.). Remarque : il est possible que, juridiquement, cette opportunité doive être réservée aux habitants possédant un statut d'auto-entrepreneur. Dans ce cas, prévoir sur le marché une formation/sensibilisation à la situation juridique de l'auto-entrepreneur.

298 Etudier la possibilité d'intégrer du maraîchage et des jardins familiaux.

299 Si un espace de maraîchage associatif, ou d'insertion était créé, inciter les associations gérant cet espace à réserver une partie de la production à des associations solidaires, en particulier l'épicerie sociale.

300 Rechercher un producteur local - si possible en agriculture biologique - qui serait intéressé pour venir vendre sur le marché du Mée-sur-Seine.

301 Travailler avec les organismes et associations du territoire qui œuvrent dans le domaine de la nutrition et de la santé, afin qu'ils intègrent dans leurs supports de communication et leurs conseils des éléments liés au développement durable (lutte contre le suremballage, produits de saisons, produits locaux, etc.).

302 Ouvrir le Marché de Noël de la Chambre d'agriculture à la population du Mée-sur-Seine.

ECONOMIE, EMPLOI

66 Favoriser les pratiques durables des commerçants et des entreprises

303 Organiser une réunion de présentation de l'Agenda 21 communal pour les entreprises locales. Profiter de cette réunion pour essayer de faire émerger des partenariats entre les acteurs économiques et la ville (sur les plans de déplacements notamment) et mieux identifier leurs besoins.

304 Organiser pour les entreprises et pour les commerçants des réunions d'information thématiques sur le développement durable (sous forme de petits déjeuners par exemple) pour développer leurs connaissances et favoriser le partage des bonnes pratiques (thèmes cités : la responsabilité sociale des entreprises, le tri des déchets, les économies d'énergie, les déplacements, etc.).

305 Contribuer au développement des services qui permettront aux entreprises du territoire de s'engager d'avantage en faveur du développement durable (développement du réseau pistes cyclables et de transports en commun notamment).

306 Fournir aux entreprises intéressées une charte des éco gestes qu'elles pourront mettre en application dans leurs locaux.

307 Faciliter les rapprochements entre les entreprises et les professionnels du territoire pour favoriser l'émergence d'une forme de conciergerie d'entreprises informelle (des professionnels, qui viendraient dans la zone d'activité pour – par exemple – donner des cours de relaxation, proposer des massages, collecter des vêtements pour le pressing...).

67 Valoriser les entreprises et les commerces du territoire

308 Créer pour les entreprises et commerces locaux un label « Je contribue au développement durable de ma ville » (à l'image de ce qui existe actuellement en interne, avec éventuellement le même visuel) qui pourrait être attribué aux entreprises en faisant la demande – afin de valoriser une action engagée au cours de l'année (choix de produits écologiques, changement des ampoules ou de l'enseigne lumineuses, économies d'eau, etc.). La création de ce label nécessiterait d'établir au préalable une liste de critères, d'examiner les demandes, et de fournir un support pour l'affichage de ce label en vitrine.

309 Susciter des échanges entre le monde scolaire, les jeunes et les commerçants et producteurs locaux (faciliter la mise en relation, organiser un salon des entreprises du Mée, etc.).

68 Soutenir la création et le maintien de l'emploi au niveau local

310 Travailler avec les entreprises pour envisager les moyens de renforcer l'attractivité des zones d'activité.

311 Relayer sur le site internet de la mairie les offres d'emplois locaux. Travailler avec les entreprises pour qu'elles communiquent ces offres à la mairie dès leur parution.

312 Communiquer régulièrement sur les différents acteurs du territoire en matière d'emploi (notamment pour la création d'entreprise).

313 Organiser sur le territoire des réunions pour informer les personnes intéressées sur la création d'entreprise.

DECHETS

69 Moins produire de déchets

314 Élaborer, avec les citoyens, une charte des éco-gestes à la maison (portant notamment sur les moyens de moins produire de déchets, de mieux trier, etc.).

315 Identifier des familles volontaires pour appliquer cette charte et rendre compte de leurs expériences dans les supports de communication de la Ville.

316 Inventer un système permettant de valoriser l'engagement des citoyens signataires de la charte des éco-gestes.

317 Organiser des ateliers d'information (au Centre social ou au sein des Comités de quartier) sur les moyens de réduire la quantité de déchets produits par une famille (par exemple : comparaison de deux caddies avec dans l'un des produits en portions individuelles – et donc suremballées –, dans l'autre des portions familiales pour montrer à la fois les économies qui peuvent être réalisées en termes financier et le gain environnemental).

318 Développer les contenus liés aux bonnes pratiques en matière de déchets sur l'espace Internet de la Ville consacré au développement durable (notamment : des liens vers les sites de partenaires).

70 Mieux gérer les déchets produits par la Ville

319 Développer le tri dans les écoles, et fournir, en partenariat avec le SMITOM-LOMBRIC, les moyens matériels permettant d'améliorer la collecte sélective.

320 Inciter les utilisateurs des bâtiments municipaux à mieux gérer leurs déchets.

71 Sensibiliser les jeunes au tri

321 Poursuivre le développement de la sensibilisation des enfants à la consommation responsable et au tri des déchets en communiquant auprès des équipes pédagogiques sur les organismes et associations pouvant intervenir dans les écoles, les collèges et le lycée (notamment : l'offre du SMITOM-LOMBRIC). Recenser au préalable l'offre existante.

322 Informer le SMITOM-LOMBRIC du besoin pour les enseignants de recevoir – dès la fin de l'année scolaire – l'information sur les différents ateliers qui seront proposés l'année suivante (notamment : liste de fournitures scolaires éco-responsables).

323 Inciter le Bureau d'Information Jeunesse à mettre en place des actions de sensibilisation sur la consommation responsable, les déchets et le réemploi par le biais d'activités ludiques pouvant toucher un public large.

72 Travailler avec le monde de l'éducation pour réduire le gâchis alimentaire et valoriser les déchets

324 Renforcer – lors du renouvellement des marchés de la restauration scolaire – l'engagement de la Ville en faveur des produits de qualité, des produits bio et des produits locaux.

325 Valoriser les bonnes pratiques de la restauration scolaire municipale auprès des habitants (circuits courts, bio, réduction du gaspillage).

326 Poursuivre la sensibilisation des enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

327 Travailler avec le service de restauration scolaire municipal et les services de restauration des établissements du secondaire pour rechercher de nouvelles pistes d'action qui pourraient permettre de réduire le gaspillage alimentaire et de mieux valoriser les déchets (tri sélectif, compostage, etc.).

328 Etudier la possibilité d'introduire des composteurs en sortie des cantines scolaires.

329 Accompagner le SMITOM-LOMBRIC dans la mise en place d'un projet pilote de compostage au sein du collège Elsa Triolet.

73 Travailler avec les habitants pour améliorer le tri

330 Créer sur le site Internet de la Ville un onglet « Déchets » qui renvoie directement sur le site internet du SMITOM-LOMBRIC (<http://www.lombric.com>).

331 Élaborer sous couvert du SMITOM-LOMBRIC une brochure récapitulative sur la collecte des déchets au Mée-sur-Seine (la fréquence de collecte, les différentes poubelles, les déchets triés, les encombrants, les horaires de la déchèterie, les bornes de collecte du textile, la Recyclerie du Lombric, etc.).

332 Afin de sensibiliser les habitants, travailler avec les centres commerciaux du territoire pour que des tables de déballages et des bennes de tri soient installées dans leurs locaux - ou les inciter à mettre ces installations en valeur si elles existent déjà.

333 Élaborer un document synthétique présentant l'ensemble des informations permettant de bien gérer les déchets au Mée-sur-Seine. Ce document pourrait également être traduit en plusieurs langues et mis à disposition dans les lieux publics de la ville ou distribué lors de la journée des nouveaux arrivants.

334 Communiquer sur la gestion des déchets et la propreté urbaine lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants.

335 Travailler avec les agences immobilières, les bailleurs et les notaires pour qu'ils distribuent aux nouveaux arrivants la brochure sur la gestion des déchets au Mée-sur-Seine.

336 Communiquer auprès des syndicats de copropriété et des bailleurs pour que les affichettes – fournies sur simple demande par le SMITOM-LOMBRIC – soient installées en évidence dans les locaux de tri.

337 Inciter le SMITOM-LOMBRIC à améliorer le spectre des déchets qui pourraient être triés (notamment pour le tri du papier).

74 Agir pour accroître la collecte sélective des déchets professionnels

338 Organiser en partenariat avec le SMITOM-LOMBRIC des formations des acteurs du territoire sur la thématique des déchets (moins produire, mieux trier), afin que ces derniers puissent devenir des relais auprès de leurs publics (notamment : CCAS, Centre social, associations caritatives, établissements scolaires, citoyens volontaires, etc.).

339 Informer les commerçants et les entreprises de la commune sur l'accompagnement proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne et par l'Ademe en faveur d'une meilleure gestion des déchets. Remarque : les dispositifs proposés par ces acteurs institutionnels sont notamment composés d'un diagnostic « Prévention et gestion des déchets » et/ou « Éco-conception », financé en partie par le FEDER (200 euros pour la prévention des déchets et 300 euros pour l'Éco-conception restant à la charge de l'entreprise) et un accompagnement gratuit de 4 jours pour la réalisation d'un plan d'actions par un bureau d'études).

340 Inclure dans les conditions de gestion du marché une clause demandant aux commerçants de trier et de jeter leurs déchets.

341 Travailler avec le SMITOM-LOMBRIC pour que les ambassadeurs du tri forment des membres d'association, des jeunes en service civique, des agents de la mairie... afin que ces derniers puissent devenir des relais auprès des commerçants du Mée-sur-Seine pour le tri sélectif.

342 Renouveler chaque année l'information sur les consignes de tri (dans le magazine municipal ou sur un support spécifique).

343 Pérenniser la mise en place du tri sélectif sur le Mée Plage.

75 Etendre le compostage

344 Faire la promotion des actions du SMITOM-LOMBRIC en matière de compostage, via les relais présents sur le territoire et notamment le centre d'action social, afin d'améliorer les pratiques des habitants en matière d'élimination des déchets et d'enrichissement du sol.

345 En partenariat avec le SMITOM-LOMBRIC, informer sur les façons – pour une famille – de valoriser les déchets alimentaires, notamment le compostage individuel, ou en pied d'immeuble.

346 Communiquer sur la possibilité d'acheter – via le SMITOM-LOMBRIC – des composteurs à prix réduit et préciser qu'une formation est proposée par le SMITOM-LOMBRIC lors de la livraison.

347 Communiquer auprès des bailleurs et des syndicats de copropriété sur la possibilité de mettre en place avec le SMITOM-LOMBRIC le compostage en pied d'immeuble.

348 Proposer régulièrement des formations au compostage aux habitants en formant un agent de la ville à la formation au compostage.

349 Proposer un stand de sensibilisation au compostage lors des événements organisés par la Ville, notamment les journées portes ouvertes des serres municipales (Remarque : le SMITOM-LOMBRIC est en mesure de prêter du matériel pédagogique pour les démonstrations).

350 Mener une expérience pilote en proposant à des familles méennes volontaires deux poules pour éliminer les déchets organiques et suivre l'impact de cette mesure sur la quantité de déchets produits par la famille selon les recommandations du SMITOM-LOMBRIC.

76 Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation

351 Faire connaître et expliquer le fonctionnement de la Recyclerie du Lombric, située à Vaux-le-Pénil, notamment auprès des nouveaux arrivants et des étudiants.

352 Communiquer sur l'installation prochaine d'un caisson « réemploi » qui sera implanté dans la déchèterie et dont le contenu sera directement acheminé à la Recyclerie.

353 Communiquer sur la possibilité d'acheter des équipements à la Recyclerie.

354 Ouvrir un espace réservé à la Recyclerie, au vide grenier et sur le marché.

355 Organiser dans les locaux municipaux (hall de la mairie, centre social) des expositions de produits vendus à la Recyclerie afin de mieux faire connaître ce dispositif.

356 Inviter la Recyclerie à tenir un stand d'information, de récupération et de vente, lors de certains événements organisés par la Ville (notamment : semaine du développement durable) ou sur des brocantes.

357 Organiser une « Journée du réemploi et de la réparation » : stands du SMITOM-LOMBRIC, de la Ville, de la Recyclerie, d'artisans (couturiers, cordonniers, etc.), d'associations (recyclage des DEEE, création artistique à partir de « déchets » etc.) ; un « Repair Café » (mise à disposition d'outils et présence de bénévoles pour donner des conseils sur la réparation, notamment les vélos).

358 Organiser de façon récurrente des « Repair Cafés » (mise à disposition d'outils et présence de bénévoles pour donner des conseils sur la réparation).

359 Créer un annuaire de la réparation en ligne (coordonnées des artisans et des associations en mesure de réparer des vêtements, des objets, des vélos, etc.).

360 Communiquer sur les brocantes, bourses aux jouets, bourses aux vêtements organisés sur la commune et à proximité.

361 Étudier l'opportunité de créer une brocante ou une bourse spécifique pour la petite enfance.